

Association Oxygène Aquitaine
Siège social : 56 Rue de la Salle
24150 Couze et St Front
oxygene@collectifaquitaine.fr
06.72.70.46.59

Madame la Rectrice
Rectorat
33 000 Bordeaux

LRAR

Bergerac, le 28 Mai
2021

Objet : Demande d'engagements suite à l'entretien du 20 Mai 2021

PJ : tableau du relevé des conséquences désastreuses liées à l'application et aux abus du protocole sanitaire

Madame la Rectrice,

Comme vous le savez, nous avons enfin été reçus le 20 mai 2021 à l'issue de notre manifestation, par votre directrice de Cabinet et par le secrétaire général de l'académie.

Étaient présents les collectifs Enfance et Sourires 33, le Collectif Oxygène Aquitaine, Parents du Bassin Libérons nos enfants et l'association Réaction 19.

Nous vous avons demandé à plusieurs reprises un rendez-vous depuis le mois de janvier, notamment par le biais des Députés et de Monsieur Coux également ... et nous remercions vos collaborateurs d'avoir pris le temps de nous écouter.

Nous vous avons alerté sur les conséquences dramatiques avérées de l'application du protocole sanitaire pour nos enfants et, précisément de l'article 36 du décret. Le port du masque obligatoire à l'école est ainsi appliqué depuis plus de 6 mois pour les plus de 6 ans, et depuis plus de 1 an

pour les plus de 11 ans, en totale discordance avec les recommandations de l'OMS et de l'Unicef. D'abord l'Italie puis l'Autriche ont abrogé cette mesure du masque à l'école . Maintenant c'est le tribunal de Weimar en Allemagne qui vient de juger le port du masque « inutile, dangereux, illégitime et totalement disproportionné » pour des enfants. En effet, ces derniers ne sont pas ou très peu contaminants, aucune étude ne prouve le contraire. Et pourtant...! Leur état s'aggrave de jour en jour, mais la mise en danger et la maltraitance qu'ils subissent quotidiennement depuis ces longs mois ne vous posent manifestement aucun cas de conscience...

Cependant des voix s'élèvent à présent parmi les professionnels de l'éducation pour dénoncer ces pratiques inacceptables. Ces professionnels ont d'ailleurs rédigé un manifeste, en ligne sur le site educationpourlebiendesenfants.fr.

Comme indiqué lors de notre audience au rectorat, nos demandes sont les suivantes :

- DE TOUTE URGENCE : demander aux directeurs d'établissements scolaires d'arrêter immédiatement de faire porter le masque lors des activités sportives car nombre d'entre eux ne respectent pas cette règle pourtant clairement explicite dans le protocole sanitaire « **bien entendu**, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité : pratiques sportives... »;

- L'arrêt immédiat de l'application de l'article 36 du décret qui OBLIGE le port du masque dans tous les établissements scolaires, ceci dans l'intérêt supérieur de l'enfant comme l'exige la convention internationale des droits de l'enfant. L'étude allemande, étant la seule, révèle bien les conséquences physiques que nos enfants subissent. Les conséquences du port du masque sont en fait bien plus délétères que le risque que l'on souhaite éviter.

Pour les enfants fréquentant l'école : faire cesser immédiatement les situations de maltraitance relevées dans notre tableau en pièce jointe, allant jusqu'à l'exclusion de certains enfants pour des motifs non prévus ni par le règlement intérieur ni par le protocole sanitaire. Nous demandons aussi que cessent les tests PCR (salivaires ou naso-pharyngés) qui n'ont pas lieu d'être dans un établissement scolaire.

Pour les enfants disposant d'un certificat médical (pour fragilités, allergies, asthme, etc...) mais pour lesquels l'établissement refuse l'accès à l'éducation et à l'instruction au nom du protocole, nous demandons que tous les enfants qui ont été exclus des établissements scolaires suite à ces mesures, soient réintégrés sans redoublement.

Au vu de tous ces éléments, sachez que nous informons également les directeurs d'établissements de notre rendez-vous.

Aussi, nous demandons formellement de faire le point avec vous, en présentiel, avant le 10 Juin 2021 maximum (sachant que l'année scolaire arrive déjà à sa fin) sur vos actions et engagements relatifs à cette situation que nous vous avons exposée.

Nous rencontrons de nombreux parents qui se sentent impuissants mais nous disent que si la situation perdure à la rentrée prochaine, ils choisiront plutôt la déscolarisation même si le prix à payer est immense en termes d'organisation familiale. Alors que les mesures de déconfinement permettent aujourd'hui de se déplacer sans masque dans la plupart des villes et aux terrasses des cafés, nos enfants devraient encore supporter le masque dans la cour de récréation en dépit des chaleurs que nous connaissons actuellement ??

Nous avons prévenu depuis des mois que nous engagerions votre responsabilité pénale si la mise en danger de nos enfants devait se poursuivre. Nous ne souhaitons pas en arriver là, mais en tant que parents, responsables légaux de nos enfants, nous devons protéger leur santé physique et psychologique, leur liberté d'avoir accès à l'apprentissage et que les devises de notre République rappelées par l'article 2 de la Constitution soient appliquées.

En tant que Rectrice, vous avez le devoir de mettre un terme à tout ceci.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de nos sincères salutations.

Association Oxygène Aquitaine, Association Enfance et sourires 33, Parents du bassin libérons nos enfants